



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Département des Pyrénées-Orientales**  
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-**  
**PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Délibération N°11/2025**

Convocation en date du :  
12/03/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice :  
23  
Présents :  
15  
Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du :  
... ..

Transmission en préfecture en date du :  
... ..  
Accusé de réception en Préfecture du :  
... ..

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier (9 rue Pitot - 34000 Montpellier).

Séance du 18 mars 2025 à 18h30.

Sous la présidence de Jean-Victor HERETE, Adjoint au Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

**Présents :** M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoint au Maire,  
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO, M. Thierry CO, M. Guillem BANYULS, Mme Valérie HOFER, M. Richard COLL, M. Jacques-Hervé BONET, M. Jordi AUVERGNE, M. Alexandre REYNAL, Mme Christine SITJA, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** Mme Magali YOVANOVITH a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, Mme Elisabeth MATHIEU a donné procuration à M. Jacques-Hervé BONET, M. François ANDRE a donné procuration à Mme Christine SITJA.

**Absents :** Mme Martine ANDRES, Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

**Secrétaire de séance :** M. Guillem BANYULS.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Le Président de séance expose :

L'exercice 2024 a été comparable à celui de 2023 en ce sens que l'environnement économique a été très semblable (restriction des recettes notamment en provenance de l'Etat, niveau élevé du prix des fluides, montant élevé des taux d'intérêt...) mais très différent puisque le résultat comptable a été arrêté en hausse très sensible.

**FONCTIONNEMENT**

**Dépenses**

Le maintien à un bon niveau des dépenses réelles de fonctionnement traduit la volonté de poursuivre l'élan, initié dès 2020, visant à répondre à la demande des habitants et à redresser l'image de la ville.

L'effort entrepris a été poursuivi en termes de propreté, de fleurissement, d'entretien des équipements et mobiliers urbains, des solutions ponctuelles ayant été trouvées afin de pallier aux restrictions d'eau.

Cette action devra se poursuivre au cours des prochains exercices, tout en maîtrisant l'évolution de la dépense.

Pour 2024 l'augmentation des charges à caractère général a été de + 0,26 % alors même que nous avons dû faire face un prix élevé des fluides et des coûts de prestations externalisées croissants.

L'aide à l'installation de nouveaux commerces s'est poursuivie, en attendant que la Communauté de Communes, dont c'est la compétence n°1, ne reprenne l'action à son compte comme il semble que ce soit dans ses projets.

Les activités sportives et les animations culturelles constituent une offre très importante tant du point de vue de la quantité que de la qualité et du renouvellement de l'offre, à l'image des nombreuses expositions de grande qualité proposées à la Casa Restany (Amélie) ou à Al Casal (Palalda).

Les services à l'usager font toujours l'objet de l'attention municipale avec l'agence postale de Palalda ou surtout la maison des Améliens, qui, ouverte en 2023, a pris sa vitesse de croisière en 2024 ; elle offre des services (CAF, France Service, Conseiller numérique, Impôts, assistante sociale...) mais aussi un grand nombre d'animations en faveur des aînés (lotos, karaoké, thés dansants, ateliers mémoire, cinéma...).

Les charges de personnel ont pu être contenues à + 2,19 % alors même que nous avons dû assumer l'incidence du GVT, des augmentations décidées nationalement, et celle de 7 arrêts longue maladie, maladie longue durée ou grave maladie (et de leur remplacement).

A la suite des échanges nombreux avec la DGFIP et le service du contrôle de légalité, la subvention d'équilibre que la ville votait chaque année au bénéfice de l'Agence d'Attractivité Touristique n'a pas été imputée sur le chapitre 65 mais retenue sur nos attributions de compensation (recettes de fonctionnement).

Les charges financières, telles que conformes aux montants figurant sur les tableaux d'amortissement des emprunts et aux calculs des intérêts courus non échus n'appellent pas de remarque particulière.

Les atténuations de produits qui s'élèvent à 229 378,27 € comprennent principalement : les reversements de taxe de séjour (181 000,00 €), le reversement au titre du FPCIC (26 000,00 €) et les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (22 000,00 €).

Enfin les opérations d'ordre entre sections sont constituées presque exclusivement des dotations aux amortissements.

<b>Dépenses</b>			
Libellé	Réalisé 2023 (pour mémoire)	Crédits ouverts 2024	Réalisé 2024
Charges à caractère général	2 015 307,71 €	2 190 000,00 €	2 020 515,65 €
Charges de personnel	4 044 242,33 €	4 290 000,00 €	4 132 689,59 €
Atténuations de produits	261 757,86 €	260 000,00 €	229 378,27 €
Autres charges de gestion courante	874 464,06 €	523 590,83 €	485 283,74 €
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>7 195 772,96 €</b>	<b>7 263 590,83 €</b>	<b>6 867 867,25 €</b>
Charges financières	234 810,23 €	237 000,00 €	231 885,15 €
Charges spécifiques (ex charges exceptionnelles)	16 656,41 €	1 000,00 €	83,85 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>7 447 239,60 €</b>	<b>7 501 590,83 €</b>	<b>7 099 836,25 €</b>
Virement à la section d'investissement		757 000,00 €	
Opérations d'ordre entre sections	272 973,47 €	338 702,00 €	321 687,66 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>272 973,47 €</b>	<b>1 095 702,00 €</b>	<b>321 687,66 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>7 720 213,07 €</b>	<b>8 597 292,83 €</b>	<b>7 421 523,91 €</b>

### Recettes

Les atténuations de charges pour un montant de 46 000,00 € comprennent les participations de l'Etat pour nos deux contrats aidés (handicapés) et le montant des cotisations retraites reversées pour les agents de la ville en détachement auprès de l'agence d'attractivité.

Les produits des services et du domaine sont en baisse considérable (à 208 000,00 € contre 296 000,00 € en 2024) du fait de la baisse des recettes de stationnement (3<sup>ème</sup> étage du parking De Gaulle condamné) et du moindre nombre d'agents mis à disposition.

Au chapitre 73 « impôts et taxes », l'augmentation sensible par rapport aux prévisions a principalement pour origine les 82 500,00 € de « sur-cotisation » de la ville relative au centre de pleine nature, qui, ont enfin été réintégrés à nos attributions de compensation et qui viennent après la réfaction de 280 000,00 € correspondant à la « subvention » de l'agence d'attractivité.

Les produits de la fiscalité locale sont en retrait par rapport aux prévisions principalement du fait de la différence (91 000,00 €) entre les recettes de fiscalité locale attendues et recouvrées.

Pour ce qui est des dotations et participations, une très légère baisse est constatée par rapport à nos prévisions mais qui s'avère conséquente par rapport à l'exercice 2023.

Les autres produits de gestion courante intègrent les 532 000,00 € résultant du contentieux administratif gagné face aux entreprises ayant réalisé les passerelles des gorges.

<b>Recettes</b>			
Libellé	Réalisé 2023 (pour mémoire)	Crédits ouverts 2024	Réalisé 2024
Atténuation de charges	14 083,84 €	39 000,00 €	46 242,39 €
Produits des services et du domaine	295 690,79 €	345 900,00 €	208 402,90 €
Impôts et taxes		571 559,98 €	651 424,47 €
Fiscalité locale		4 787 356,00 €	4 670 540,74 €
Impôts et taxes	5 422 931,33 €	5 358 915,98 €	5 321 965 21 €
Dotations, subventions et participations	2 002 412,44 €	1 877 319,00 €	1 849 695,40 €
Autres produits de gestion courante	135 036,49 €	146 100,00 €	683 274,48 €
<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>7 870 154,89 €</b>	<b>7 767 234,98 €</b>	<b>8 109 580,38 €</b>
Produits financiers	30,60 €	10,00 €	45,90 €
Produits spécifiques (ex produits exceptionnels)	15 828,99 €	300,00 €	2 757,28 €
Reprises sur provisions semi-budgétaires	163 825,08 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>310,00 €</b>	<b>2 803,18 €</b>
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>8 049 839,56 €</b>	<b>7 767 544,98 €</b>	<b>8 112 383,56 €</b>
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>60 112,47 €</b>	<b>65 021,00 €</b>	<b>39 075,17 €</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>8 109 952,03 €</b>	<b>7 832 565,98 €</b>	<b>8 151 458,73 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement 2023 reporté</b>			<b>764 726,85 €</b>
<b>Total des produits de l'exercice</b>			<b>8 916 185,58 €</b>

### Résultat de la section de fonctionnement

Pour rappel, le résultat de la section de fonctionnement est affecté (contrairement à celui de la section d'investissement qui est reporté), et pour se faire il est considéré globalement en incluant la fraction de résultat n – l affecté en fonctionnement.

	Dépenses	Recettes
2024	7 421 523,39 €	8 151 458,73 €
Résultat comptable de l'exercice		729 934,82 €
Report 2023		764 726,85 €
<b>Résultat 2024 à affecter</b>		<b>1 494 661,67 €</b>

Si l'article L1612-4 du C.G.C.T. définit les contraintes d'équilibre légales qui s'imposent aux collectivités locales et qui doivent faire l'objet d'un examen par les services du contrôle de légalité, celle concernant la section de fonctionnement consiste en ce que les charges réelles de fonctionnement soient couvertes par les produits réels de fonctionnement.

Cette contrainte est respectée par la commune, de plus l'exercice 2024 est en forte hausse par rapport au précédent ce qui est d'autant plus remarquable que la conjoncture fut particulièrement difficile.

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

Les opérations réalisées (mandats émis) ou lancées et en cours (restes à réaliser) représentent pour 2024 : 1 380 487,36 €.

Les principales réalisations de l'exercice sont :

- Travaux sur voirie (petite Provence notamment)
- Maison de santé
- Travaux sur la falaise (Salt del Bau)
- Travaux sur les réseaux (vannes, réseaux humides...)
- Véhicule réserve communale
- Allées St Quentin

A elles seules, ces opérations représentent 562 276,96 € de mandats et 118 792,99 € de restes à réaliser.

S'ajoutent à cela des investissements réalisés ou lancés sur la piscine, sur les cimetières, l'église St Quentin, l'informatique, l'action économique, le contrat de performance énergétique (réseaux de chaleur), travaux sur les bâtiments communaux...

Certains dossiers méritent une attention particulière :

- La falaise du salt del Bau, à l'entrée d'Amélie, sur une propriété privée, un gros effondrement rocheux a menacé la sécurité de la route et de maisons en aval. La ville a entrepris les travaux de sécurisation en urgence sans l'aide de la communauté de communes (alors que cette route dessert toute la vallée) ni du Conseil Départemental (alors qu'il s'agit d'une route départementale). La ville a heureusement reçu l'aide de l'Etat (Fonds vert) mais a dû assumer le reliquat des sommes, la jurisprudence ayant affirmé l'obligation de la commune en ce sens et son impossibilité de se retourner contre le propriétaire de la parcelle incriminée puisque la sécurité publique était en jeu (contrairement à ce que certains ont affirmé en Conseil Municipal).
- La maison de santé : trois maisons de santé ont été réalisées par la CCHV sur le territoire, cependant aucune sur Amélie. Faisant le constat de plusieurs centaines d'Améliens en demande de médecin traitant, la ville a conventionné avec la Région et a pu installer une maison de santé dans le bâtiment des tourelles.
- La consultation des entreprises pour la réhabilitation du gymnase a été lancée pour une attribution des lots début 2025 dès toutes les notifications de subventions reçues.

<b>Dépenses</b>			
Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RàR 2024)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
<b>Immobilisations corporelles hors opérations</b>	9 000,00 €	8 299,32 €	0,00 €
Immobilisations en cours	52 000,00 €	0,00 €	52 000,00 €
Autres Opérations d'équipement	1 930 567,59 €	881 176,92 €	439 011,12 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 991 567,59 €</b>	<b>889 476,24 €</b>	<b>491 011,12 €</b>
Dotations, fonds et réserves	18 749,67 €	0,00 €	15 749,67 €
Emprunts	883 000,00 €	853 242,94 €	0,00 €
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>901 749,67 €</b>	<b>853 242,94 €</b>	<b>15 749,67 €</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 893 317,26 €</b>	<b>1 742 719,18 €</b>	<b>506 760,79 €</b>
Opérations d'ordre entre sections	65 021,00 €	39 075,17 €	
Opérations patrimoniales	449 500,00 €	0,00 €	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>514 521,00 €</b>	<b>111 075,17 €</b>	
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>	<b>3 407 838,26 €</b>	<b>1 853 794,35 €</b>	<b>506 760,79 €</b>

### Recettes

La plus grande part des recettes de la section d'investissement, pour ce qui relève des titres émis, provient de l'emprunt pour 750 000,00 €, celui-ci ayant été contracté pour les exercices 2024 et 2025.

Les recettes d'ordre se montent à 393 687,66 €, les subventions à 299 498,00 €, les recettes financières à 56 153,47 € et les immobilisations en cours pour 51 906,96 €.

<b>Recettes</b>			
Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RàR 2024)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12
Subventions d'investissement	1 431 852,78 €	299 498,00 €	1 177 552,88 €
Emprunts	750 000,00 €	750 000,00 €	0,00 €
Immobilisations en cours	52 000,00 €	51 906,96 €	
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 233 852,78 €</b>	<b>1 101 404,96 €</b>	<b>1 177 552,88 €</b>
Dotations, fonds, réserves	53 600,00 €	54 003,47 €	0,00 €
Dépôts et cautionnements	0,00 €	2 150,00 €	0,00 €
Produits de cession d'immobilisation	3 500,00 €		
<b>Total des recettes financières</b>	<b>57 100,00 €</b>	<b>56 153,47 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>2 290 952,78 €</b>	<b>1 157 558,43 €</b>	<b>1 177 552,88 €</b>
Virement de la section de fonctionnement	757 000,00 €		
Opérations d'ordre entre sections	338 702,00 €	321 687,66 €	
Opérations patrimoniales	449 500,00 €	72 000,00 €	
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>1 545 202,00 €</b>	<b>393 687,66 €</b>	
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>	<b>3 836 154,78 €</b>	<b>1 551 246,09 €</b>	<b>1 177 552,88 €</b>

### Résultat de la section d'investissement

Pour rappel, le résultat brut de la section d'investissement est reporté, et il est considéré globalement en incluant les restes à réaliser pour déterminer son besoin en financement qui doit être couvert (si déficit) par une affectation du résultat de la section de fonctionnement à due concurrence.

Recettes de l'exercice :	1 551 246,09 €
Dépenses de l'exercice :	1 853 794,35 €
Résultat de l'exercice :	- 302 548,26 €
Report comptable résultat n – 1 :	- 128 316,52 €
Résultat comptable cumulé :	- 430 864,78 €

Restes à réaliser en recettes :	1 177 552,88 €
Restes à réaliser en dépenses :	506 760,79 €
Solde des restes à réaliser :	670 792,09 €

Résultat comptable cumulé :	- 430 864,78 €
Solde des restes à réaliser :	670 792,09 €
<b>Résultat net 2025 :</b>	<b>239 927,31 €</b>

Le résultat de la section d'investissement étant excédentaire, lors de l'affectation des résultats de la section de fonctionnement, aucun besoin en financement ne sera à couvrir.

**Madame le Maire s'est retirée au moment du vote.**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 19 voix **POUR** / 0 voix **CONTRE** / 0 **ABSTENTION**

des membres présents et représentés

**APPROUVE** le compte administratif de la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda pour l'exercice 2024. Une délibération spécifique précisera l'affectation du résultat de la section de fonctionnement,

**DIT** que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférent.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.**

**Le Président de séance,  
Jean-Victor HERETE**

**Le secrétaire de séance,  
Guillem BANYULS**

